

Conservation de la faune et de la flore :



Listes rouges et responsabilité de la Bretagne



Conservation de la faune et de la flore : Listes rouges et responsabilité de la Bretagne

Coordination : François SIORAT, Patrick LE MAO et Pierre YÉSOU

1 Préface

par Patrick LE MAO, Président du CSRPN

3 Listes rouges et responsabilité biologique régionales : des outils au service de tous

par Cyrille LEFEUVRE (DREAL Bretagne) & Florian LEBEAU (Conseil régional de Bretagne)

4 Listes rouges d'espèces menacées. Histoire d'un concept et de son développement en France

par Pierre YÉSOU

9 Listes rouges et responsabilité biologique régionales : leur élaboration

par François SIORAT

18 Les mammifères menacés en Bretagne

par Franck SIMONNET, Thomas DUBOS & Sami HASSANI

30 Les oiseaux menacés en Bretagne

par Yann FÉVRIER, Guillaume GÉLINAUD & Pierre YÉSOU

44 Les amphibiens et reptiles menacés en Bretagne

par Franck PAYSANT & Régis MOREL

60 Les poissons d'eau douce menacés en Bretagne

par Thibault VIGNERON, Gaëlle GERMIS, Jean-Luc BAGLINÈRE, Hubert CATROUX & Anne-Laure CAUDAL

80 Les écrevisses menacées en Bretagne

par Thibault VIGNERON, Marc COLLAS & Hubert CATROUX

84 La flore vasculaire menacée en Bretagne

par Marion HARDEGEN, Emmanuel QUÉRÉ, Sylvie MAGNANON & Jacques HAURY

98 Listes rouges et responsabilité biologique régionales : bilan et perspectives

par Patrick LE MAO



Listes rouges et responsabilité biologique régionales : bilan et perspectives

Patrick LE MAO

Plus de 1 700 espèces ont été évaluées en Listes rouges et responsabilité biologique régionale grâce à l'effort collectif des naturalistes bretons. Globalement, plus du tiers des espèces sont menacées ou quasi menacées, essentiellement par la baisse de la qualité de leurs conditions de vie. Pour 70 espèces, la Bretagne a une responsabilité régionale qui devrait lui imposer un regard particulier en matière de politique de conservation. L'acquisition de connaissances permettra d'étendre et de conforter ces évaluations.

Plusieurs régions françaises se sont engagées dans l'élaboration de Listes rouges de leur flore et de leur faune afin de guider les politiques régionales de conservation. L'utilisation d'une méthodologie commune est nécessaire pour garantir une homogénéité de résultats entre régions et une cohérence avec les Listes rouges nationales. C'est dans cet esprit qu'en 2011 l'UICN a publié un guide méthodologique qui a été mis en œuvre en Bretagne pour obtenir les listes présentées dans cet ouvrage. Ce travail collectif de la communauté naturaliste bretonne a mobilisé toute la connaissance disponible sur la flore vasculaire et les vertébrés terrestres et aquatiques, à l'exception des poissons marins. Un seul groupe d'invertébrés a été évalué par cette méthode : les crustacés décapodes d'eau douce.

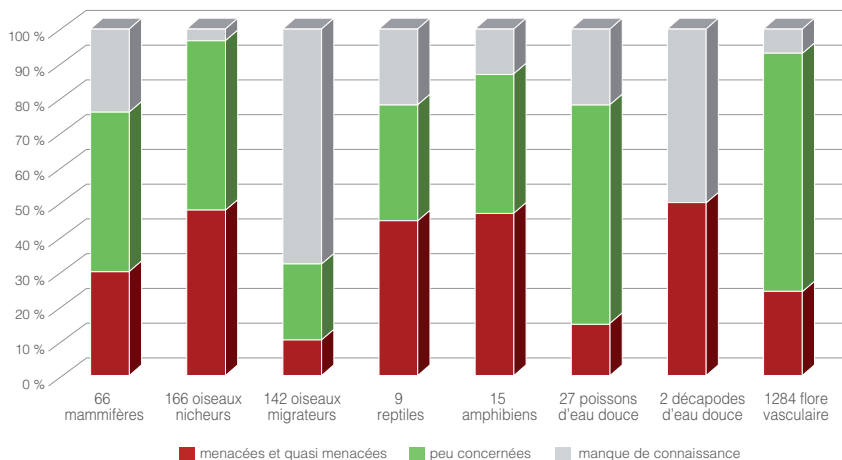
Pour compléter la démarche « Listes rouges », la notion de responsabilité régionale a été développée, notion qui résulte d'une démarche exposée en début d'ouvrage et qui reprend, entre autres, la pondération de l'abondance régionale par l'abondance nationale.

Plus du tiers des espèces menacées ou quasi menacées

Les vertébrés continentaux, les mammifères marins et la flore vasculaire ont constitué les premiers groupes évalués soit un total d'environ 1 700 espèces [1]. Si l'on fait abstraction des espèces en catégorie Inconnu (« DD »), les espèces menacées ou quasi menacées d'extinction dans les 10 ans (classes Éteinte « RE », En danger critique « CR », En danger « EN », vulnérable « VU » et Quasi menacée « NT ») représentent plus de 40 % des espèces animales et près de 30 % des espèces végétales évaluées !

La situation est toutefois contrastée selon les groupes : les reptiles et amphibiens menacés dépassent les 50 % alors que les poissons menacés approchent les 20 %.

Il n'est pas inattendu d'avoir des espèces rares ou en déclin dans un peuplement régional, et à ce titre la situation bretonne se rapproche de celle des régions voisines,



[1] Les premiers groupes évalués en Bretagne

tout en présentant quelques disparités : par exemple, dans les Pays de la Loire les reptiles sont deux fois moins menacés qu'en Bretagne mais les poissons deux fois plus [Tableau 1].

Des espèces disparues

Les Listes rouges rappellent aussi que des espèces ont disparu de notre région au cours des 30 dernières années. Parmi les groupes évalués, cela concerne

1 mammifère, 10 oiseaux et 40 plantes vasculaires. Les motifs d'extinction sont principalement de deux ordres : contraction d'aires de répartition d'espèces en marge de distribution en Bretagne (alouette calandrelle, sterne arctique, pie-grièche à tête rousse, pouillot de Bonelli...) et destructions d'habitats naturels, en particulier les zones humides oligotrophes et les espaces littoraux. À titre d'exemple, la disparition de la gentiane amère, espèce calcicole des côtes du Penthièvre, est particulièrement représentative des maux qui ont sévi et sévissent encore sur notre

	Bretagne	Basse-Normandie	Pays de la Loire
Mammifères continentaux	16 (40 %)	21 (35 %)	11 (23 %)
Oiseaux nicheurs	79 (49 %)	87 (59 %)	77 (44 %)
Reptiles	4 (57 %)	7 (70 %)	3 (27 %)
Amphibiens	7 (54 %)	8 (57 %)	7 (41 %)
Poissons eau douce	4 (19 %)		14 (40 %)
Décapodes eau douce	1 (100 %)		1 (100 %)
Flore vasculaire	311 (26 %)	384 (31 %)	410 (30 %)

[Tableau 1] Nombre et proportion d'espèces menacées et quasi menacées en Bretagne et dans les régions limitrophes (les pourcentages sont rapportés au total des d'espèces en catégorie RE, CR, EN, VU, NT et LC, et donc hors catégorie DD). Données issues de Bousquet et al. (2015) et Dortel et al. (2015) pour la flore vasculaire de Basse-Normandie et des Pays de la Loire, de Gérard & Mouren (2013), Marchadour (2009) et Marchadour et al. (2014) pour la faune des Pays de la Loire ainsi que des Listes rouges en ligne sur le site de la Dreal Normandie (www.normandie.developpement-durable.gouv.fr) pour la faune de Basse-Normandie.

littoral : plusieurs de ses stations ont été détruites par la création d'aires de stationnement et de jeux, de campings et d'espaces bâtis et les autres ont disparu à la suite d'enrichissements consécutifs à l'abandon des pratiques agricoles extensives (Quéré *et al.*, 2015).

Une responsabilité biologique régionale particulière pour certaines espèces

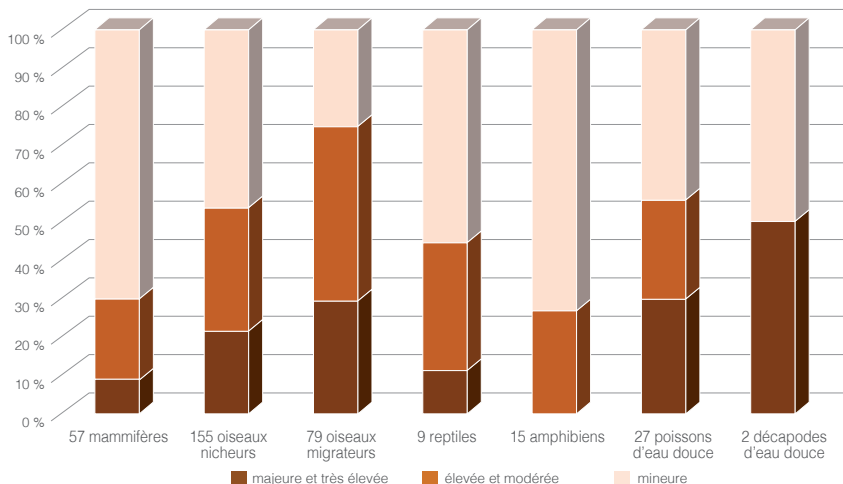
L'analyse des niveaux de responsabilité biologique régionale en matière de conservation de certaines espèces est particulièrement intéressante puisqu'elle peut être la base de politiques régionales actives de conservation. Cette réflexion n'a, pour le moment, été menée que pour la faune vertébrée et les crustacés décapodes d'eau douce. Notre région a ainsi une responsabilité considérée comme majeure ou très élevée pour un total de 70 espèces [2].

On y trouve, sans surprise, certains éléments emblématiques de notre patrimoine naturel tels que le saumon, le grand rhinolophe, le grand dauphin, les phoques gris et veau-marin, le macareux moine, le pingouin torda et la sterne de Dougall. La plupart de ces espèces bénéficient de plans régionaux d'action, de la création de réserves naturelles ou associatives, ou de gestion sectorielle. Mais d'autres espèces

pour lesquelles la responsabilité régionale est élevée sont les grandes oubliées de la protection de la nature en Bretagne. Parmi elles, on peut souligner la présence de la vipère péliade. Espèce mal-aimée et autrefois fréquente dans nos campagnes, cette vipère s'est considérablement raréfiée, essentiellement à cause de la fragmentation de ses populations suite aux différentes dégradations et destructions qui ont affecté ses habitats préférés. Comment motiver les Bretons pour cette espèce qui ne bénéficie d'aucun capital de sympathie et suscite bien des rejets ? Pourtant, il est de notre devoir collectif de penser à son avenir en Bretagne.

Un besoin de connaissances supplémentaires pour compléter une approche encore partielle

Le choix des espèces évaluées est pour partie la conséquence de la publication récente d'atlas régionaux de répartition ayant mis à disposition les données nécessaires, tant géographiques qu'historiques. L'analyse d'autres groupes d'espèces se fera au fur et à mesure que la connaissance progressera (certains groupes d'invertébrés continentaux) ou que la mobilisation des naturalistes et organismes dépositaires de données s'effectuera (milieu marin et quelques groupes d'invertébrés



[2] Répartition des degrés de responsabilité biologique régionale sur les groupes faunistiques et floristiques évalués (344 espèces évaluées en Bretagne).



Miroir. Les papillons, comme d'autres groupes d'invertébrés continentaux, pourraient être évalués en Listes rouges régionales.

continentaux). On peut s'attendre à voir cette démarche s'enrichir dans les années prochaines.

Si la connaissance globale disponible pour certains groupes est riche à l'échelle régionale et permet ainsi leur évaluation, elle garde néanmoins un caractère hétérogène [1]. Par exemple, le seuil de connaissance est satisfaisant pour l'avifaune nicheuse et la flore vasculaire (moins de 10 % des espèces classées en DD), mais insuffisant pour les oiseaux migrateurs (près de 70 % des espèces classées en DD).

Ceci traduit des pressions d'observation différentes et souligne le besoin de structurer l'acquisition des connaissances selon des protocoles reproductibles, seul moyen d'appréhender objectivement les tendances. Les synthèses publiées dans cet ouvrage montrent un déficit de connaissance sur l'avifaune hivernale ainsi que la faune des agrosystèmes, ce qui s'explique par la plus grande attractivité d'autres milieux pour les naturalistes. Pourtant les paysages agricoles couvrent près de 70 % de la surface de notre région. Il est temps d'y développer des suivis structurés car les enjeux y sont forts si l'on se réfère à la littérature scientifique disponible. De nombreuses espèces y ont subi une régression notable (perdrix grise, passereaux, lapin...) ; d'autres, plus opportunistes, semblent y avoir fortement progressé

(corvidés, pigeon ramier, campagnol des champs...). Par ailleurs, au moins lors des vagues de froid touchant l'Europe du Nord, ces habitats accueillent en hiver des fractions importantes, mais restant à évaluer, de certaines populations européennes d'oiseaux (vanneau huppé, pluvier doré, bécasse, grives...).

Des causes générales de régression de la faune et flore

Toutes les analyses présentées ici pointent du doigt la destruction ou la dégradation des espaces naturels de notre région, dégradation et destruction qui se poursuivent même si des politiques volontaristes de préservation du milieu naturel sont en cours (réserves naturelles nationales et régionales, Espaces naturels sensibles des départements, sites du Conservatoire du Littoral, espaces protégés associatifs...). On peut ainsi noter que les plantes disparues ou en grand danger d'extinction se trouvaient ou subsistent encore de façon précaire sur le littoral ou dans les zones humides et prairies oligotrophes : ces grands ensembles d'habitats sont encore très agressés par la surfréquentation liée aux loisirs, l'urbanisation ou l'intensification agricole.



Gilles Bentz

Tourteau. Les crabes d'estran, comme d'autres invertébrés marins, pourraient être évalués en Listes rouges régionales.

Cette dégradation n'est d'ailleurs pas propre à notre région car les chiffres se rapportant au territoire national métropolitain sont particulièrement préoccupants : respectivement seulement 22 % et 28 % des habitats et des espèces d'intérêt communautaire y sont en bon état de conservation, ce qui suggère une dégradation générale de l'ensemble des écosystèmes (Puydarrieux *et al.*, 2016).

Un autre facteur principal fréquemment avancé pour expliquer la régression des populations animales et végétales est la fragmentation accrue des habitats et la rupture des continuités écologiques entre les réservoirs de biodiversité. En effet, la Bretagne est caractérisée par une mosaïque d'habitats naturels enchâssés et de plus en plus isolés au sein de paysages agricoles en profonde mutation et d'espaces urbains en continuelle progression. Ces ruptures sont également observées dans les eaux douces continentales, où divers ouvrages empêchent la libre circulation des organismes aquatiques.

Perspectives

Le travail considérable qui a été réalisé par les naturalistes bretons pour produire ces

listes ne doit être considéré que comme une première étape ; il conviendra de mener des révisions périodiques de ces listes pour surveiller l'évolution de l'état de conservation de la flore et de la faune de Bretagne et l'efficacité des programmes de protection entrepris. Ce chantier doit aussi être ouvert au plus grand nombre possible de groupes faunistiques et floristiques encore non évalués, au fur et à mesure que la connaissance sera disponible. Ainsi, la parution prochaine de l'atlas des rhopalocères (papillons diurnes) de Bretagne sera l'occasion d'étendre la démarche vers les invertébrés terrestres.

Produire ces listes a été un saut qualitatif dans la mise à disposition, auprès d'un large public de naturalistes, d'outils d'analyse de l'état de santé de la biodiversité. Le chantier reste ouvert avec notamment une réflexion complémentaire à mener sur l'état de conservation des populations. Cette notion vient compléter celles présentées dans cet ouvrage : une Liste rouge évalue un risque d'extinction sur la base des informations prenant en compte un pas de temps de 10 ans ; la responsabilité biologique régionale, sur ce même pas de temps, pondère la situation régionale avec son contexte national. La notion d'état de conservation permet quant à elle de prendre en compte des pas de

temps beaucoup plus importants et de faire ainsi référence à une situation passée jugée bien meilleure que l'actuelle, voire d'envisager une situation idéale.

L'utilisation de ces outils d'analyse doit se faire à bon escient, notamment par rapport à l'échelle d'application. La réflexion présente est de portée régionale et les méthodes utilisées ne peuvent pas être transposées à des territoires de dimension inférieure. L'information actuelle peut servir à contextualiser une situation infra-régionale ; mais pour la caractériser, la décrire ou l'évaluer, des adaptations simples et pertinentes sont à développer. Elles devraient être disponibles dans un futur proche.

Quoi qu'il en soit, le travail d'acquisition et de valorisation de la donnée naturaliste est un enjeu considérable. Par exemple, les lacunes de connaissance identifiées sur l'avifaune dans les milieux agricoles devraient amener les ornithologues bretons à se mobiliser pour développer des protocoles standardisés et reproductibles, faisant le lien entre espèces et habitats d'espèces, dans le cadre de dynamiques soutenues au long terme par les institutions. De même, une mobilisation des naturalistes et scientifiques travaillant en milieu marin permettrait de mieux préciser les enjeux de nos eaux côtières, non

seulement pour les mammifères marins et oiseaux migrateurs, mais aussi pour la flore et la faune des invertébrés, dont on sait qu'elle est particulièrement diversifiée sur les côtes bretonnes, carrefour entre les provinces biogéographiques lusitaniennes et boréales.

Pour enrayer le déclin de trop nombreuses espèces et ambitionner une reconquête de la qualité biologique notre territoire, outre la création d'espaces protégés ou gérés, il est maintenant nécessaire de penser l'aménagement du territoire par rapport à la circulation des espèces. C'est une des préoccupations du projet national de préservation ou reconstitution des continuités écologiques, projet appelé « Trame verte et bleue » et mis en place en 2007 dans le cadre du Grenelle de l'Environnement. Sa déclinaison régionale, le Schéma régional de cohérence écologique (SRCE), a été validée en 2015 en Bretagne ; mais pour que le SRCE ait une efficacité réelle, il doit être fortement pris en compte aux différentes échelles infra-régionales, plus adaptées pour la préservation de la plupart des espèces aux capacités de dispersion limitées (invertébrés, amphibiens, reptiles ou certains mammifères de petite taille). Les corridors écologiques définis dans le SRCE sont indispensables à la mise en



Armel Deniau

Grand dauphin, classé « En danger » (Liste rouge régionale) et pour lequel la Bretagne a une responsabilité majeure.

connexion des réservoirs de biodiversité régionaux et sont un enjeu d'avenir pour faciliter les glissements de faune et de flore prévisibles avec les changements climatiques à venir.

En parallèle, les démarches des atlas de la biodiversité communale sont à encourager pour que nos élus locaux puissent disposer de l'information suffisante pour intégrer la préservation de la biodiversité dans les politiques d'aménagement communales ou intercommunales, ce qui est encore trop rarement le cas. ■

Bibliographie

BOUSQUET T., MAGNANON S. & BRINDEJONC O. 2015 – *Liste rouge de la flore vasculaire de Basse-Normandie*. DREAL Basse-Normandie, Région Basse-Normandie, Feader Basse-Normandie. Conservatoire botanique national de Brest, 43 p. et annexes.

DORTEL F., MAGNANON S. & BRINDEJONC O. 2015 – *Liste rouge de la flore vasculaire des Pays de la Loire. Évaluation des menaces selon la méthodologie et la démarche de l'UICN : document validé par l'UICN le 21/10/2015 et par le CSRPN le 26/11/2015*. DREAL Pays de la Loire, Région des Pays de la Loire. Brest : Conservatoire botanique national de Brest, 53 p. et annexes.

GERARD B. & MOUREN V. (coord.) 2013 – *Liste rouge des poissons et des macro-crustacés d'eau douce des Pays de la Loire*. Fédérations départementales pour la pêche et la protection du milieu aquatique des Pays de la Loire, Agence de l'eau Loire-Bretagne, Conseil régional des Pays de la Loire, Fédération nationale pour la pêche en France. 19 p.

MARCHADOUR B. (coord.) 2009 – *Mammifères, Amphibiens et Reptiles prioritaires en Pays de la Loire*. Coordination régionale LPO Pays de la Loire, Conseil régional des Pays de la Loire, 125 p.

MARCHADOUR B., BEAUDOIN J.C., BESLOT E., BOILEAU N., MONTFORD D., RAITIÈRE W., TAVENON D. & YÉSOU P. 2014 – *Liste rouge des populations d'oiseaux nicheurs des Pays de la Loire*. Coordination régionale LPO Pays de la Loire, Bouchemaine, 24 p.

PUYDARIEUX P., KERVINIO Y. & DARSE S. 2016 – EFESE. *Rapport intermédiaire*. Décembre 2016. Fondation pour la recherche sur la biodiversité, MEDDE. Théma, 162 p.

QUÉRÉ É., MAGNANON S. & BRINDEJONC O. 2015 – *Liste rouge de la flore vasculaire de Bretagne : évaluation des menaces selon la méthodologie et la démarche de l'UICN*. DREAL Bretagne, Conseil régional de Bretagne, FEDER Bretagne. Brest : Conservatoire botanique national de Brest, 44 p. et annexes.

Patrick LE MAO : chercheur à l'Ifremer, président du CSRPN de Bretagne



L'édition de cet ouvrage ainsi que les travaux d'élaboration des listes rouges et responsabilité biologique régionales ont bénéficié du soutien financier de la Dreal Bretagne, du Conseil régional de Bretagne et des fonds européens Feder.

Citation de l'ouvrage :

Siorat F., Le Mao P. & Yésou P. (coords.) 2017 – Conservation de la faune et de la flore : listes rouges et responsabilité de la Bretagne. *Penn Ar Bed*, N° 227, 104 p.

Citation d'un extrait :

Vignerot T. 2017 – Les écrevisses menacées en Bretagne. In Siorat F. *et al.* (coords.), Conservation de la faune et de la flore : listes rouges et responsabilité de la Bretagne. *Penn Ar Bed*, N° 227, pp. 80-83.

Le courrier concernant la rédaction de *Penn ar Bed* (projets d'articles, courrier aux auteurs) est à adresser à : *Penn ar Bed*, Bretagne Vivante - SEPNEB - 19 route de Gouesnou - 29200 BREST - Tél. 02 98 49 07 18 - Fax : 02 98 49 95 80 - Courriel : contact@bretagne-vivante.org - La rédaction rappelle que les opinions exprimées dans les articles n'engagent que leurs auteurs et ne sauraient être assimilées à des prises de position de Bretagne Vivante - Le présent numéro a été tiré à 300 exemplaires - Dépôt légal : mai 2017 - Directeur de la publication : F. de Beaulieu - Relectures : Serge Le Huitouze - Maquette : B. Coléno - Imprimerie du Commerce à Quimper - I.S.S.N. 0553-4992.

Photographie de couverture - Chouette hulotte (Photo Armel Deniau)

PENN AR BED 227 PENN AR BED 227 PENN AR BED 227

